

FICHE D'INSCRIPTION MATERNELLE (enfants scolarisés de 2 à 6 ans inclus)

ENFANT :	NOM :	
	PRENOM :	
	DATE DE NAISSANCE : / /	CLASSE :

NOM DU PERE, MERE OU PERSONNE RESPONSABLE :

PRÉNOM :

NOM, PRÉNOM du conjoint ou concubin :

ADRESSE :

CODE POSTAL, VILLE :

--	--	--	--	--	--

VILLE :

domicile :

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

] portable de la mère :

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

] portable du père :

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

professionnel de la mère :

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

professionnel du père :

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

@ Adresse électronique de la mère :

@ Adresse électronique du père :

INSCRIPTIONS :

Veuillez cocher vos souhaits quant au repas et garderie de votre enfant en fonction des semaines choisies :
Seules les garderies effectuées seront facturées

CANTINE SEMAINE 1 (Semaine de 5 jours) du 17 au 21 Avril	SANS REPAS <input type="checkbox"/>			AVEC REPAS <input type="checkbox"/>	
GARDERIE MATIN 1 ^{ère} semaine	LUN <input type="checkbox"/>	MAR <input type="checkbox"/>	MER <input type="checkbox"/>	JEU <input type="checkbox"/>	VEN <input type="checkbox"/>
GARDERIE SOIR 1 ^{ère} semaine	LUN <input type="checkbox"/>	MAR <input type="checkbox"/>	MER <input type="checkbox"/>	JEU <input type="checkbox"/>	VEN <input type="checkbox"/>
CANTINE SEMAINE 2 (Semaine de 5 jours) du 24 au 28 Avril	SANS REPAS <input type="checkbox"/>			AVEC REPAS <input type="checkbox"/>	
GARDERIE MATIN 2 ^{ème} semaine	LUN <input type="checkbox"/>	MAR <input type="checkbox"/>	MER <input type="checkbox"/>	JEU <input type="checkbox"/>	VEN <input type="checkbox"/>
GARDERIE SOIR 2 ^{ème} semaine	LUN <input type="checkbox"/>	MAR <input type="checkbox"/>	MER <input type="checkbox"/>	JEU <input type="checkbox"/>	VEN <input type="checkbox"/>

REGIME ALIMENTAIRE :

<input type="checkbox"/> repas normal	<input type="checkbox"/> repas végétarien	<input type="checkbox"/> repas sans porc	<input type="checkbox"/> P.A.I.
---------------------------------------	---	--	---------------------------------

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES :

RETOUR DANS LA FAMILLE :

Nom et prénom des personnes autorisées à reprendre l'enfant

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

OUI NON

L'enfant repart-il seul

EN CAS D'URGENCE :

Nom et Prénom de la personne à prévenir :

Adresse :

Téléphone fixe et/ou portable :

Nom et Téléphone du Médecin Traitant :

En cas d'accident CHR ou HOPITAL de :

.....
.....
.....
☎ : ☎ :

..... ☎ :

.....

AUTORISATION PARENTALE DE PRISE DE VUE D'UN MINEUR ET D'UTILISATION DE SON IMAGE :

J'autorise mon enfant à être photographié et/ou filmé lors des différentes activités proposées lors des ALSH, et à éditer/diffuser les photos dans les différentes publications municipales : journal, site internet, réseaux sociaux (Facebook de la mairie et des ALSH), expositions, presse local ... : OUI NON

ATTESTATION DE PAIEMENT

Si vous souhaitez une attestation de paiement, merci d'en faire la demande par mail à christine.l@mairiedevendeville.fr,

À SAVOIR :

Afin d'organiser au mieux l'accueil de vos enfants dans le respect des conditions sanitaires en vigueur, nous vous demandons impérativement de respecter les délais d'inscription.

Nous fonctionnons à la semaine soit 5* jours complets. (**sauf jour férié*)

Les enfants pourront être acceptés en accueil de loisirs que s'ils sont scolarisés et ont acquis la propreté en journée et à la sieste

Vous payez suivant votre quotient familial (QF) du mois concerné.

Il est rappelé que le CCAS octroie une aide aux cinq premières tranches. Cette aide sera déduite à l'inscription.

Des remboursements pourront être effectués en cas d'absence pour maladie, sur présentation d'un certificat médical.

Les accueils de loisirs sont payables dès l'inscription soit par chèque libellé à l'ordre de « FAMILLE et ENFANCE VENDEVILLE », par chèques vacances, par carte bleue via le portail « BL-Enfance » accessible depuis notre site, après avoir reçu un e-mail. Les paiements ne seront débités qu'après la fin de l'accueil de loisirs.

SIGNATURE DES PARENTS OU DU RESPONSABLE LEGAL :

INSCRIPTION A RENDRE IMPÉRATIVEMENT
AVANT LE :
VENDREDI 31 MARS 2023